

**ASSEMBLEE GENERALE DU 22 JUIN 2026  
DE LA CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE REGION  
DES PAYS DE LA LOIRE**

**DELIBERATION N°2026–140**

**RAPPORT DE LA COMMISSION DES AFFAIRES GENERALES  
DE LA CMA DE REGION DES PAYS DE LA LOIRE**

Les membres de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région des Pays de la Loire, réunis en Assemblée générale le 22 juin 2026,

VU le Code de l'artisanat,

VU le règlement intérieur de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région des Pays de la Loire,

PRENANT ACTE du rapport de la Commission des affaires générales en date du 13/04/2026,

**DÉCIDENT**

- ⇒ D'approuver les travaux de la Commission des affaires générales, sur la base du rapport remis aux membres de l'Assemblée générale.

Adoptée à l'unanimité  
Fait à Sainte Luce sur Loire, le 22 juin 2026  
Le Président de la CMAR des Pays de la Loire



Joël FOURNY